



claudine.georges74@sfr.fr

Contribution de Claudine GEORGES

Quel avenir pour le Patrimoine du XXI^e siècle ?

Les journées européennes du Patrimoine, qui ont eu lieu les 19 et 20 septembre de cette année, avaient pour thème : « Patrimoine du XXI^e siècle... une histoire d'avenir ».

Une analyse des termes employés est nécessaire pour mieux comprendre le choix de ce thème et déceler les intentions ministérielles. Il s'agit du Patrimoine du XXI^e siècle, alors que ce siècle vient de commencer, 15 années se sont écoulées. **Le Patrimoine**, qu'il soit matériel ou immatériel, est habituellement considéré comme la marque, le témoignage d'un passé représentant des époques successives. Il est transmis de générations en générations.

Le deuxième groupe de mots, « une histoire d'avenir », apporte plus d'éclairage à l'énoncé qui le précède, il le complète. Le terme « histoire » fait référence au passé, c'est la connaissance du passé humain, un « réservoir d'expériences » qui s'est inscrit dans le temps et qui va contribuer à dessiner les voies de l'avenir.

Il est question de processus de patrimonialisation. Le ministère précise dans un communiqué de presse que l'ambition est de « présenter au public ce processus continu de fabrication du patrimoine, trait d'union entre passé et avenir ». Il offre ainsi l'occasion de porter un regard attentif sur la vitalité de l'époque que nous vivons aujourd'hui au niveau des créations. L'idée d'intégrer les créations dans le patrimoine n'est pas nouvelle, le thème des journées du patrimoine de 2008 traitait déjà de ce sujet, « Patrimoine et création ». Le Patrimoine est devenu une notion ouverte, il est proposé d'inclure cette année d'autres thèmes qui correspondent aux sujets étudiés au cours de l'année. Il est recommandé de prendre en compte les problématiques environnementales et climatiques afin de sensibiliser le public à la conférence Paris Climat qui se tiendra en décembre prochain et de s'associer au Conseil de l'Europe et à l'Union européenne qui a inscrit dans ces journées européennes la campagne « année du patrimoine industriel et technique ».

Qu'est-ce que le patrimoine ?

Le patrimoine, c'est l'héritage commun d'une collectivité, un ensemble de biens qui présentent un intérêt historique, archéologique, artistique, esthétique, environnemental, scientifique ou technique. Les constructions captent facilement le regard mais il ne faut pas omettre le domaine des traditions, des pratiques sociales qui concernent la nature et l'univers, le savoir-faire des hommes, l'artisanat, les créations artistiques, les rituels, les événements festifs... Le patrimoine comprend une diversité culturelle importante qu'il faut sauvegarder pour garder notre identité face à la mondialisation croissante.

Les objets du patrimoine ont une valeur symbolique.

On peut être propriétaire d'un objet mais sa valeur symbolique appartient à la collectivité, elle est reconnue au détriment du droit de son propriétaire. Seule une collectivité juridiquement constituée (État, conseil municipal, collectivités locales, associations loi 1901...) peut faire valoir son droit de reconnaissance d'un objet patrimonial, ce qui pose parfois pour certains d'entre eux le problème de manque de compétences requises pour le sujet ou de conflits avec la communauté propriétaire. En résumé, on pourrait annoncer la définition suivante : **le patrimoine, c'est l'acceptation par la collectivité d'un ensemble d'éléments constitutifs de son identité.**

La transmission de l'histoire

Elle est tributaire des historiens qui la transcrivent. On ne peut avoir l'assurance qu'ils communiquent le récit de faits véritables, il arrive qu'ils privilégient leur jugement de valeurs très personnelles. De même, l'influence de la vie actuelle est inévitable dans la fabrication de « l'histoire d'avenir ». Le mal vivre de certains, la présence d'une communauté d'individus aux appartenances multiples, la tendance à faire place à des artifices, à rechercher l'individualisme, rendent difficile un rassemblement témoignant d'une vie commune. Le patrimoine pourrait avoir cette vocation dans ce travail de continuité historique où les générations en présence échangeraient leur savoir-faire, leur technique. Ce travail de réappropriation de la mémoire constitue, dit-on, « le ciment qui permet d'éviter la désagrégation sociale » mais aussi favorise la participation active à la construction d'une culture singulière et symbolique. La communauté se mobilise pour la valorisation de l'âme de la cité où ils résident ou pour laquelle ils témoignent un intérêt particulier.

En ce qui concerne les collectivités qui opèrent la sélection des objets et des lieux, elles peuvent être influencées par un effet de mode, céder au « marketing territorial ». Elles choisissent une diversité culturelle en accord avec les tendances actuelles qui opteraient pour une profusion de productions étonnantes, facilement accessibles pour captiver les regards. La culture choisie, pour être la source de la patrimonialisation, favorise une construction sociale, économique et très souvent politique.

Jean Blaise, appelé le ré-enchanteur de la ville de Nantes, le conçoit. Les créations du « Voyage à Nantes » sont pour lui un enjeu politique qui assure le changement de la ville. Il réalise avec son équipe un travail d'animation dans la ville pour toucher un public beaucoup plus large avec une culture à leur portée. La forme de sa culture est un outil d'attractivité, une mise en scène du territoire avec les artistes qui travaillent sur le terrain. Il inclut le volet social mais aussi économique puisqu'il fait participer les entreprises et vise le développement du tourisme attiré par la curiosité des œuvres à découvrir. Il investit l'espace public avec un souci de démocratisation.

Toutes ces créations peuvent-elles être patrimoniales ? Certaines ne correspondent pas aux critères de durabilité et d'adaptabilité définis par le ministère, en accord avec le développement durable, puisqu'elles sont éphémères. D'autres sont-elles adaptables à la continuité de l'histoire ? Une réflexion devrait s'engager sur cette fonction. À l'heure de la globalisation, de la liberté d'expression, ce sont les productions culturelles de ce siècle qui devront fournir des éléments pérennes qui caractériseront notre époque. Même si la tendance actuelle privilégie l'image inscrite, la mise en scène territoriale, l'attractivité touristique, est-ce toujours suffisant pour laisser un témoignage qui assurera la transmission aux générations futures et la continuité de l'histoire ? D'autres collectivités, des associations spécialisées dans le domaine historique et patrimonial, des historiens, des artistes et d'autres personnes compétentes dans ce domaine pourraient être associés à la sélection patrimoniale ainsi qu'à son installation dans l'environnement paysager.

Le patrimoine ancien pourrait profiter du savoir-faire actuel pour être restauré, mis en valeur ou animé. Les musées ou salles de culture ne seraient plus seulement des lieux d'exposition. Grâce au numérique, aux techniques nouvelles, elles deviendraient des lieux vivants, utiles à la communication, à l'éducation où on pourrait s'adonner à des jeux d'expressions diverses manipulant des associations, transpositions, superpositions ou transformations.

Ainsi le patrimoine du XXI^e siècle prendrait une forme nouvelle représentative de la société qui l'a vécue. Dans un souci de continuité, il assurerait la liaison entre le passé et le futur et pourrait devenir une histoire d'avenir.